

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 443

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 7 TER

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 2326-3 »

la référence :

« L. 2326-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.